

CONDUITE EN SECURITE DE GRUE AUXILIAIRE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Recommandation R 386
CNAMTS
Durée de validité : 5 ans

OBJECTIFS :

- Développer les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des grues auxiliaires
- Maîtriser les règles de sécurités liées à la fonction de conducteur.

DUREE : 2 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel désigné pour manipuler les grues auxiliaires de l'entreprise.
Aptitude médicale spécifique.

FORMATEURS :

Moniteur Grue Auxiliaire
Testeur CACES certifié

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Grues auxiliaires
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Le conducteur de grue auxiliaire:
 - Responsabilités / Réglementation
- Technique :
 - Caractéristiques et technologies des grues,
 - Equilibre et nature des charges, répartition des forces, notion de centre de gravité,
 - Notion d'élingage,
 - Technologie des appareils et accessoires de levage,
- Règles de conduite et d'utilisation :
 - Conditions de stabilité,
 - Vérification à la prise et en fin de poste,
 - Gestes conventionnels et commandement,
 - Consignes de sécurité des grues auxiliaires,
 - Consignes de sécurité sur chantier et lors de livraisons.

Mise en Pratique

- Opérations de prise et de fin de poste
 - Formalisation des résultats de l'examen journalier,
 - Prises, déplacements et déposes de charges,
 - Mouvements composés à vide et en charge,
 - Elingage et manutention complexe de charges,
 - Travaux d'entretien courant sur la grue.

INTRA

INTER

CONTACT :

04 42 09 49 03
gse@qseformation.com

COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES. Elle permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une autorisation de conduite.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise de grues auxiliaires
- La délivrance du CACES nécessite 1 journée de test complémentaire

